



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

SERVICE DE L'INDUSTRIE

N°CS2021-DIMENC- 56779
Dossier n° 20 / 59332-2

Nouméa, le 15 JUIL. 2021

R E C E P I S S E*de déclaration de cessation d'activité d'une installation classée*

La Présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu de la société PARKING BIR HAKEIM, en date du 10 mars 2021, complété le 28 avril 2021, la déclaration de cessation d'activité concernant l'exploitation d'un atelier de mécanique, sis 4e kilomètre lot n°123B – commune de Nouméa.

Le classement de l'activité de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement était le suivant :

Désignation des activités	Capacité	Nomenclature			Soumis aux dispositions de
		Rubrique	Seuil	Régime	
Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie	S = 240 m ²	2930-1	200 m ² < S < 2000 m ²	D	Délibération n° 707-2008/BAPS du 19/09/2008

D = Déclaration ; S = Surface.

Le présent récépissé de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article 415-10 du code de l'environnement de la province Sud. De plus conformément à l'article 415-9 du code sus visé, l'exploitant devra remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Pour la Présidente de l'assemblée de la province Sud
et par délégation,
le directeur de l'industrie, des mines
et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie



Antonin MILZA